

The logo features a red rectangular background. At the top left, the text 'Université Lumière Lyon2' is written in white. In the center, the word 'la' is in a yellow cursive script, followed by 'cgt' in large white bold letters. At the bottom, 'FERC' is written in green bold letters with a slight shadow, and 'SUP' is in red bold letters below it.

Compte-rendu CGT du Conseil d'administration du 14 mars 2025

1.	Actualités	1
2.	Informations sur les nominations des chargés de mission	1
3.	Approbation du compte financier 2024	2
4.	Approbation du compte financier 2024 de la fondation universitaire	3
5.	Vote des nouveaux tarifs de la formation continue	4
6.	Règlement Mobidoc	4
7.	Admissions en non-valeur	4
8.	Questions diverses	4

1. Actualités

La présidente explique qu'il y a eu, en conseil des ministres, de nouvelles nominations de recteurs, notamment en ce qui concerne notre académie. Aussi, la répartition des moyens au sein du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est en discussion, et une enveloppe de 4 re-pyramidages devraient être accordés à Lyon 2 qui seront discuté en CA exceptionnel le 4 avril.

La CGT porte un point d'actualité sur les ordres de mission et le financement des déplacements des doctorant.es non contractuel.les. Certains laboratoires ne financent plus ces déplacements et ne font plus d'ordres de mission, ce qui ne nous semble pas conforme au regard de la politique voyage adoptée en décembre 2024 par le conseil d'administration (chapitre II, article 2). En clair pour la CGT toutes les doctorant.es doivent avoir un ordre de mission et financement pour les déplacements qui relèvent de leurs travaux de recherche (archives, participation à des colloques, etc.) https://www.univ-lyon2.fr/medias/fichier/deliberation-2024-82-pol-voyage-vf_1734447822805-pdf

Sur la forme, l'équipe présidentielle répond que ce n'est pas un point d'actualité, mais un point divers. Sur le fond elle répond que cette politique voyages est conforme au cadre juridique et notamment à un décret de 2006 sur les agents civils de l'état, que ne sont pas les doctorant.es non contractuel.les.

2. Informations sur les nominations des chargés de mission

Présentation des chargé.es de mission (racisme et antisémitisme ; recherche en santé ; données de la recherche ; stratégie scientifique sur les enjeux urbains) et référent.es (intégrité scientifique ; laïcité), dont les lettres de mission seront présentées au prochain CA.

3. Approbation du compte financier 2024

Explication : *Toute exécution budgétaire doit donner lieu à un compte rendu d'exécution : c'est le compte financier. Ce document retrace l'exécution du budget de l'exercice précédent et apprécie sa santé financière.*

Les documents de préparations soumis aux membre du CA sur ce point sont nombreux et détaillés. La CGT tient à souligner la qualité de rédaction du compte financier et du rapport annuel de performance. Si différents tableaux de chiffres présentés de manière éparse dans les documents sont parfois difficiles à saisir, on note un réel effort de présentation du compte financier et du rapport annuel de performance.

Lors du CA, la présentation du compte financier est faite par trois personnels de la DAF pendant plus d'une heure et brièvement la commissaire aux comptes présente son rapport. **La CGT salue l'effort de transparence, et le travail fait par les collègues de la DAF pour présenter de manière détaillée et pédagogique les chiffres.**

Cependant, on peut noter que cette longue présentation est avant tout technique et chiffrée. Elle ne fait pas état des éléments politiques qui en découlent. L'équipe présidentielle n'a pas non plus fait état de ces éléments qui figurent pourtant bien dans les documents du compte financier soumis au CA. **Par exemple le compte financier rappelle que l'Etat ne finance pas les Universités à hauteur des besoins, les plaçant dans une impasse budgétaire (arrêt de la compensation du glissement vieillesse technicité, arrêt de la compensation des augmentations salariales, etc.). Il est rappelé dans le compte financier que le déficit de Lyon 2 est de 1,7M€ en 2024 et qu' "il n'existe que deux leviers de correction de la trajectoire budgétaire de l'établissement : l'augmentation des recettes (SCSP comprise) et la réduction des dépenses, en particulier de masse salariale" (compte financier p. 3).**

Il est rapellé lors de la présentation qu'en décembre 2024 le cadre juridique a changé (décret et arrêté), posant trois critères d'évaluation des budgets des Universités. Si l'un des trois critères n'est pas rempli, un plan de retour à l'équilibre doit être mis en oeuvre, sans quoi l'Université risque d'être mise sous tutelle du rectorat. Ces critères de soutenabilité consistent en 3 ratios :

- nombre de jours de trésorerie (au-dessus de 30 jours)
- nombre de jours de fond de roulement (> 15jours) ;
- ration du 85 de masse salariale (charges de personnels/produits encaissables)

Au 31 décembre 2024, les ratios de Lyon 2 sont : 91 jours trésorerie, 76 jours fond de roulement, poids de la masse salariale 85,6%. **Donc ce dernier ratio est au-dessus, Lyon 2 va devoir présenter un plan de retour à l'équilibre d'ici juin 2025.**

Le compte financier tire alors quatre conséquences à cette situation, que la CGT rappelle lors de ses interventions orales au CA, pour ramener la discussion sur des éléments politique. Ainsi selon le compte financier, il faudrait :

- Poursuivre et intensifier les recherche de financement sur appel à projet.
- Pour la CGT il faut des moyens pérennes, et pas d'épuisants appels à projets.

- Augmenter les frais d'inscription pour les étudiant.es étranger.es

→ La CGT est contre.

→ L'équipe présentielle répond qu'il n'est possible d'exonérer que 10% des effectifs hors étudiant.es boursier.es. La politique d'exonération a été revue, elle pèsera sur les pays de provenance et non sur le niveau de diplômes. Ce n'est pas un choix mais une donnée réglementaire.

- Simplifier l'offre de formation trop complexe à Lyon 2

→ La CGT est d'accord sur ce point, mais la simplification ne doit pas se faire par le haut. Elle doit se faire par et avec les collègues.

→ L'équipe présidentielle répond qu'il y a des remontées générales des EC et BIATSS sur la difficulté à soutenir le rythme de la diversité des formations dans l'état actuel des choses. Notre niveau d'activité actuel dépasse nos capacités. La nouvelle accréditation en lien avec l'évaluation HCERES permettra d'analyser dans quelle mesure est-il souhaitable de rapprocher l'offre de formation des capacités et moyens humains pour la tenir.

- Décaler dans le temps les recrutements

→ Pour la CGT cette logique est délétère, on sait qu'il manque de personnel dans de nombreux services, voir qu'il faudrait augmenter le nombre de postes. Nous avons aussi souligné son inquiétude quand au non renouvellement de certains postes.

La liste Changer exprime des inquiétudes. En effet, il faudrait avoir une vision pluriannuelle des conséquences budgétaires de la Ruche par exemple. Changer demande aussi quelles vont être les étapes du "retour à l'équilibre" prévu. Changer exprime aussi l'idée d'instaurer, en plus du dialogue de gestion entre les composantes et les services centraux, un dialogue budgétaire.

L'équipe présidentielle répond que l'Etat s'est en effet servi dans les fonds de roulement des établissements publics, ce qui pose des difficultés, le problème ne vient donc pas de la Ruche, mais de l'attitude de l'Etat. Sur la masse salariale, le ratio est dégradé car l'Etat n'a pas compensé les augmentations salariales et il y a eu des embauches à Lyon 2. Le plan de retour à l'équilibre doit être mis en oeuvre dans les trois mois qui viennent, il faut donc décaler le CA de juin au 13 juin 2025 pour mettre en oeuvre ce plan qui sera présenté dans les prochains CA.

Les questions sur le compte financier ont donc permis de ramener sur la table les éléments politiques du budget. On note que les questions ont été posées essentiellement par la CGT et la liste Changer. Nous n'avons pas eu le temps de discuter du rapport annuel de performance.

La CGT s'abstient pour l'approbation du compte financier. On ne veut pas des mesures d'austérité, mais le vote porte ici sur l'approbation des comptes de 2024 qui ont été présentés de manière transparente.

4. Approbation du compte financier 2024 de la fondation universitaire

La Fondation Universitaire Lumière Lyon 2 (FULL) vient d'être lancée, 4 donateurs ont donné (Union des SCOPS, Caisse d'épargne, MACIF et Lyon 2)

Le premier conseil de gestion de la FULL a eu lieu, qui a choisi les premiers projets qui seront financés par elle. Il y a un nouveau membre dans le conseil de gestion qui provient d'Aéroports de Lyon, un autre administrateur est en attente et devrait être un membre issu du monde de la culture.

La CGT s'étonne que les documents du CA mentionnent que les conventions de financements ont été adoptée par le CA du 14 février. Seule celle de la MACIF a été adoptée à cette occasion. De plus, la CGT demande quand seront diffusés les appels des appels à projets à toute la communauté universitaire de Lyon 2 pour que chacun puisse candidater à ces financements FULL.

→ L'équipe présidentielle répond que c'est en fait le CA de janvier de la dernière mandature qui a adopté ces conventions. Concernant l'attribution de financement, il y aura un appel à projets interne

adressé à la communauté Universitaire de Lyon 2. Ensuite si besoin les porteurs de projets seront convoqués devant le conseil de gestion pour présenter leurs projets. Les choix seront fait selon les axes choisis par le conseil de gestion.

Changer demande : Est ce qu'il est envisagé d'avoir des petits projets ? Quelle est la limite de financement ? Est-ce que des projets pluriannuels peuvent être envisagés ?

L'équipe présidentielle répond que oui, des projets pluriannuels peuvent être proposés.

La CGT et la FSU s'abstiennent de voter le Compte financier de la FULL. On rappelle que la CGT est contre la FULL, symptôme d'un manque de financement de l'Université de la part de l'État.

5. Vote des nouveaux tarifs de la formation continue

Deux responsables du service de la formation continue viennent présenter les enjeux de l'augmentation des tarifs.

Le principe est que la formation continue doit s'autofinancer. Or un certain nombre de nos formations sont sous-évaluées quand on regarde le marché. Ils ont donc réévalué les tarifs en coordination avec les composantes. Le tarif des formations a été réévalué de 3% pour tenir compte de l'inflation. Le service de formation continue précise par ailleurs qu'il existe des tarifs préférentiels pour les personnes à faible revenu.

La CGT et Gaélis s'abstiennent.

6. Règlement Mobidoc

Le CA vote sur la modification du règlement Mobidoc. Il concerne les aides aux séjours de recherche des doctorant.es à l'étranger, mais également dans les collectivités territoriales d'outre-mer compte tenu du prix des déplacements. En effet, l'Université s'est rendue compte que beaucoup de doctorant.es avaient des terrains en outre-mer et ne pouvaient pas mobiliser Mobidoc (réservé auparavant à l'étranger) pour s'y déplacer. La présente modification permet donc de leur donner accès à cette aide financière.

La CGT vote pour

7. Admissions en non-valeur

Les admissions en non-valeur concernent des créances que l'Université n'a pas pu recouvrer. La créance demeure pour ces admissions en non-valeur. Donc ce ne sont pas des remises gracieuses. Il peut toujours y avoir recouvrement.

La CGT vote pour

8. Questions diverses

La CGT pose la question de l'absence de médecin du travail à Lyon 2.

Réponse de l'équipe présidentielle : C'est un soucis de première instance, toutes les Universités ont ce problème, et fonctionnent en mode dégradé. L'Université Lyon 2 a négocié une convention avec

l'hôpital Saint Joseph Saint Luc à côté du campus BDR, le médecin du travail de cet établissement consacre une partie de son service à Lyon2. La question de l'absence de médecin du travail est un dossier qui n'est pas nouveau malheureusement.